



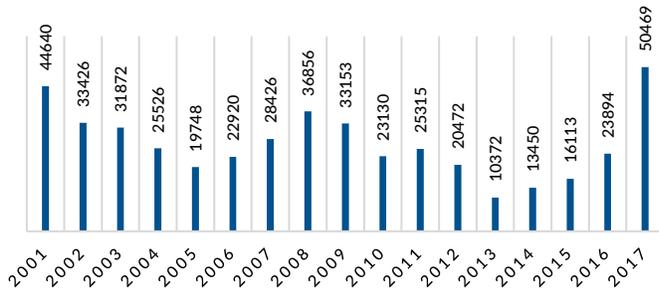
Les arrivées irrégulières à la frontière : déconstruire les mythes et les préjugés

4/16/2018

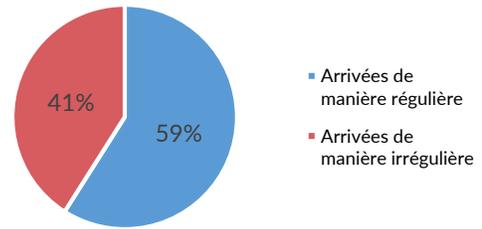
LA PLUPART DES DEMANDEURS D'ASILE ARRIVENT DE MANIÈRE RÉGULIÈRE

Dans l'éventualité où ils arriveraient de manière irrégulière, cela ne constitue pas une infraction.

LES DEMANDES D'ASILE AU CANADA DE 2001-2017



DISTRIBUTIONS DES DEMANDES D'ASILE EN 2017



- En 2017, le Canada a reçu 50 469 demandes d'asile: bien qu'il s'agisse d'un sommet relativement aux dix dernières années, ce nombre est tout de même comparable aux 44 640 demandes faites en 2001.
- En vertu de la législation canadienne, traverser la frontière de manière irrégulière n'est pas considéré comme une infraction si c'est pour faire une demande d'asile.
- Plusieurs réfugiés voyagent sans documents d'identification ou d'autorisation de voyage, tels que des visas, parce qu'ils sont forcés de quitter leur pays sans avoir pu obtenir ces documents.

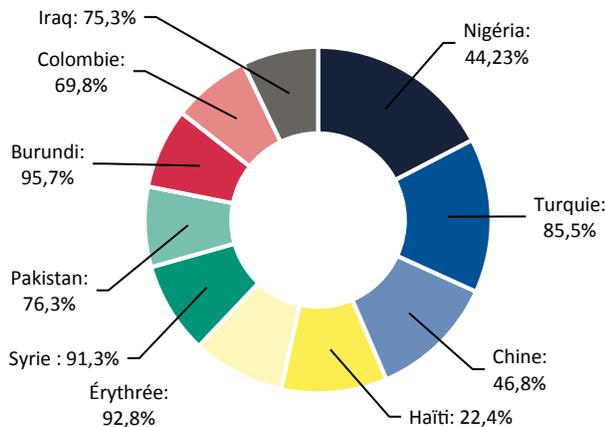
LA PLUPART DES DEMANDEURS D'ASILE SONT RECONNUS COMME DES PERSONNES FUYANT LA VIOLENCE OU LA PERSÉCUTION

Le bien-fondé de la demande est évalué sur une base individuelle.

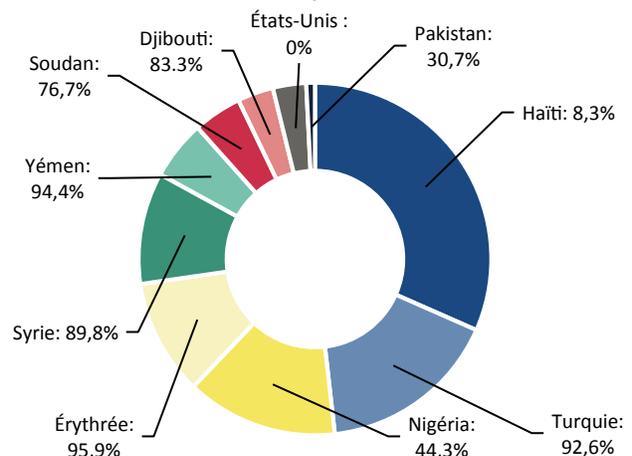
Les tendances en matière de demandes d'asile en 2017

- Le taux d'acceptation des demandes d'asile à l'échelle nationale était de 63,12 %.
- Le taux d'acceptation pour les demandeurs d'asile ayant traversé de manière irrégulière la frontière était de 53,29 %.

Toutes les demandes d'asile: 10 principaux pays sources pour les demandes finalisées (pourcentage du taux d'acceptation)



Les entrées faites de manière irrégulière: 10 principaux pays sources pour les demandes finalisées (pourcentage du taux d'acceptation)

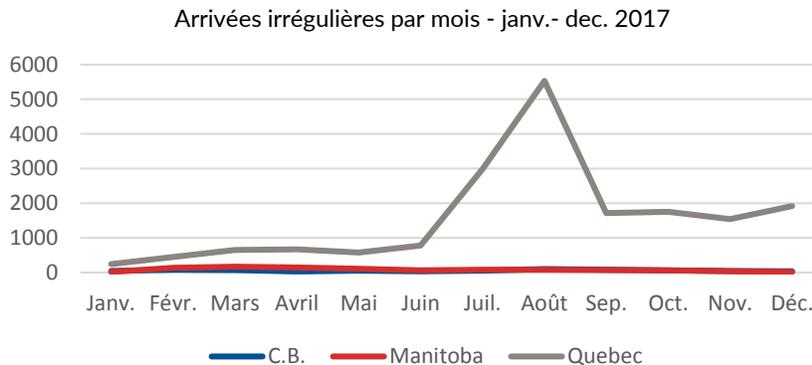


- Les statistiques ci-dessus révèlent que parmi les 10 principaux pays sources de demandeurs d'asile, les taux d'acceptation les plus élevés concernent des pays en conflit.
- Le taux d'acceptation des demandes d'asile à l'échelle nationale est resté relativement stable au cours des trois dernières années : environ 63 % des demandes finalisées.
- Depuis la décision de l'administration américaine de ne plus renouveler les "TPS" (*Temporary Protection Status*) à l'égard des Salvadoriens et des Honduriens, ainsi que détenteurs de statut "DACA" (*Deferred Action for Childhood Arrivals*) (majoritairement des Mexicains), il a eu beaucoup de spéculations sur une hausse importante de demandes d'asile au Canada. Toutefois, aucune augmentation des demandes d'asile faites à la frontière n'a été observée relativement aux personnes provenant de ces pays.

LES FRONTIÈRES CANADIENNES DEMEURENT SÉCURISÉES

Les demandeurs d'asile ne sont pas une menace à la sécurité publique.

- Les demandeurs qui traversent à la frontière de manière irrégulière sont interceptés par la GRC dès qu'ils atteignent le territoire canadien.
- La GRC est en place à temps plein au chemin Roxham près du poste frontalier de Lacolle, où près de 91% des entrées faites de manière irrégulière en 2017 ont eu lieu, tel que le démontre le graphique suivant.



- Que les arrivées se soient faites de manière régulière ou irrégulière, la GRC et l'AFSC font une vérification concernant les potentielles menaces à la sécurité publique et à la santé.
- Selon les déclarations de l'AFSC, en octobre 2017, **moins de 1%** des demandeurs arrivés de manière irrégulière avaient des antécédents judiciaires graves.

LE SYSTÈME D'ASILE DU CANADA N'EST PAS DÉFAILLANT

Des mesures appropriées ont été mises en place pour faire face à l'augmentation des demandes d'asile

Le Gouvernement du Canada s'est ajusté à la hausse de demandes d'asile par la mise en place de mesures qui réduisent le temps d'attente aux postes frontaliers et qui renforcent les capacités de traitement du système d'asile :

- La capacité de traitement des demandes a augmenté de 50% depuis juin 2017.
- Le budget 2018 du Gouvernement du Canada inclut 173,2 millions \$ pour renforcer la sécurité aux frontières et la capacité de traitement de la CISR.
- Le temps d'attente aux postes frontaliers a été réduit suite à des modifications au processus de l'examen de recevabilité.

Le HCR CANADA ÉVALUE RÉGULIÈREMENT LA SITUATION RELATIVE À L'ASILE

Nos communications ciblent l'information trompeuse

Ce résumé est basé sur le travail global du bureau du HCR Canada en matière de protection et de questions transfrontalières. Nous avons été engagés et actifs dans l'analyse des questions reliées à la situation à la frontière entre le Canada et les É.-U., ainsi qu'au système d'asile canadien.

Le bureau produit et publie des infographies, des tableaux et des fiches d'informations simplifiées destinés aux demandeurs d'asile. Plusieurs demandeurs d'asile qui arrivent de manière irrégulière à la frontière se basent sur les conseils d'amis, de membres de leur communauté ou sur des informations trouvées sur internet sur l'obtention du statut d'asile au Canada à leur arrivée. Ces informations sont souvent erronées ou intentionnellement trompeuses. Les documents produits par le HCR offrent aux demandeurs d'asile (arrivés ou transitant par les É.-U.) des informations sur le ETPS, le système d'asile canadien, le climat hivernal canadien, etc.

Nous sommes en lien constant avec le gouvernement du Canada, les instances provinciales et les organisations de la société civile avec lesquels nous partageons les informations et analyses. À travers notre site web, nos plateformes d'information et les réseaux sociaux, nous continuons de sensibiliser le public.

L'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) entre le Canada et les É.-U. :
À moins qu'un demandeur d'asile arrivant au Canada via les É.-U. ne soit visé par l'une des exceptions à l'Entente, il sera retourné aux É.-U.

Les exceptions incluent :

- avoir des membres de la famille qui vivent au Canada
- être en possession d'un visa canadien valide
- être un mineur non accompagné

Exemples de fiches d'information du HCR pour les demandeurs d'asile :



The image displays six infographics from UNHCR Canada, organized into two rows of three. Each infographic has a title and a brief description of the topic.

- Top Left:** "QUI PEUT OBTENIR L'ASILE AU CANADA ?" (Who can get asylum in Canada?). It lists four categories: 1. Race ou nationalité (Race or nationality), 2. Religion, 3. Appartenance à un certain groupe social (Belonging to a certain social group), and 4. Opinion politique (Political opinion).
- Top Middle:** "QUI EST ADMISSIBLE À FAIRE UNE DEMANDE D'ASILE AU CANADA ?" (Who is eligible to make an asylum claim in Canada?). It states that an immigration agent will decide if you are eligible to make a claim, and lists conditions for eligibility and inadmissibility.
- Top Right:** "COMMENT PROUVER VOS LIENS DE FAMILLE AVEC DE LA FAMILLE VIVANT AU CANADA ?" (How to prove family ties with family living in Canada?). It provides instructions on how to prove family ties at a border post.
- Bottom Left:** "OÙ SI VOUS CHÂTIEZ L'UN DES CAS SUIVANT:" (Where if you are facing one of the following cases?). It lists two cases: 1. Risque à la vie/traitement cruel et inhumain (Risk to life/cruel and inhuman treatment) and 2. Risque de torture (Risk of torture).
- Bottom Middle:** "SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE" (If you are eligible) and "SI VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE" (If you are not eligible). It provides information on where to apply for asylum and what to expect.
- Bottom Right:** "QUELS DOCUMENTS DEVEZ-VOUS APPORTER ?" (What documents should you bring?). It lists documents to bring before entering Canada and documents to bring when applying for asylum.



ANNEXE :



COMMENT SE DÉROULE UNE DEMANDE D'ASILE À LA FRONTIÈRE ?

DEMANDER L'ASILE À UN POSTE-FRONTIÈRE OFFICIEL :



Un agent d'immigration à la frontière décidera si votre situation représente une exception à l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. Consultez notre document « Qui peut présenter une demande d'asile à la frontière ? » et cherchez de l'aide juridique avant de présenter une demande d'asile au Canada.

DEMANDER L'ASILE ENTRE DEUX POSTES-FRONTIÈRES OFFICIELS :

